

**ENTRETIEN DES ESPACES VERTS****Détails des sites**

A.	Abords de l'école primaire, terrain de jeux, surfaces goudronnées, buttes et abords du city stade.
B.	Square de l'Église et abords (butte nord ouest) et abords de la microcrèche jusqu'à la montée d'Éveux.
C.	Abords du restaurant scolaire : cour, escalier, accès à la salle sous l'ancienne Mairie (y compris taille glycines).
D.	Place du Lavoir, y compris Place Rouge et parkings.
E.	Place du Marronnier (y compris en face de la maison Girel).
F.	Montée d'Éveux, de la Rue du Plein Soleil à l'Allée de la Rochassière (fin d'agglomération) y compris les abords de la Madone (route de la Tourette).
G.	Promenade de l'Ane – bassin de rétention (eaux pluviales) : nettoyage et évacuation des déchets : 2 fois par an.
H.	Virage des Rompières sur le ruisseau de l'Ane.
I.	Coursière des Roches, entre le Chemin de la Plaine et le Chemin des Cerisiers.
J.	Place du Plein Soleil
K.	Abords du transformateur du Plein Soleil et butte entre Bellevue et Plein Soleil jusqu'à la Montée d'Éveux.
L.	Espace vert de Bellevue, y compris la plate-bande centrale au début de la descente.
M.	Coursière des Fauvettes, y compris nettoyage des talus, du caniveau et la pointe côté L'Arbresle.
N.	Mairie et butte – pelouse, allées, haies, parkings, mairie et grand parking en face de la mairie.
O.	Terrain multisports et abords.
P.	Sentiers pédestres le long de la Tourette à partir du Chemin de Grands Fonds et celui en direction de Sain-Bel – Chemin des Tèbras – coursière de Grands Fonds – sentier entre le parking de la Mairie et la route de la Tourette. (1 passage obligatoire avant le 2 ^{ème} dimanche de mai), chemin entre tennis et route Napoléon.
Q.	Carrefour Croix du Bigout (RD19 – RD19E).
R.	Lotissement Les Tilleuls I – Coursière du Mûrier (entre Montée d'Éveux et lotissement), buttes chemin des Rompières.
S.	Chemin des Noisetiers, lotissement les Tilleuls 2 et Charmilles 1, y compris aire de jeux, Tilleul II + aire de jeux.
T.	Espace près de la Gare devant maison de M. J.N. DEVAUX et départ Route Napoléon (haie).
U.	Espaces à préparer pour plantation annuelle : <ul style="list-style-type: none">- vers Madone : jardinières- Carrefour Montée d'Éveux – Chemin de Noisetiers : 1 massif- Mairie : 2 massifs + 1 bac- Place du marronnier : jardinières - massifs- Monument aux Morts : jardinières- Place du Lavoir : jardinières y compris devant la cabane- Croix du Bigout : massifs- Montée d'Éveux : jardinières
V.	Espaces Chemin de Grands Fonds.
W.	Abords du four à pain y compris parking (1 passage obligatoire avant le 2 ^{ème} dimanche de mai).
X.	Cimetière : gazon espaces en herbe, haies-massifs, allées tombes abandonnées et parking. Ce lieu devra être en permanence en parfait état d'entretien et de propreté, avec soin particulier pour la Toussaint.
Y.	Zone verte Charmilles 2
Z.1	Chemin entre la Montée d'Éveux et l'entrée des propriétés de la Tourette
Z.2	Butte entre Place Rouge et jeux de boules (1 fois/an)

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DE LA COMMUNE D'ÉVEUX

1	-	GAZON	- 8 coupes entre le 1er avril et le 30 octobre
2,1	-	HERBE	- 4 coupes entre le 1er avril et le 30 octobre
2,2	-	HERBE	- 2 coupes entre le 1er avril et le 30 octobre
3	-	ARBUSTES ET MASSIFS	- Taille une fois par an - Désherbage manuel - Sarclage sur 10 cm + paillage - Broyat de bois, 5 à 7 cm + suivi et rechargement si nécessaire
4	-	ENTRETIEN DES ROSIERS	- Taille au printemps suivant variétés - Insecticide et fongicides (suivant besoins) - soufre + protocole (à déterminer) - Sarclage sur 10 cm + paillage - Rabattage avant l'hiver - Désherbage manuel - Paillis fertilisant - Amendement organique (fumier de cheval précomposté)
5,1	-	HAIES	- Taille une fois par an - Sarclage sur 10 cm + paillage - Désherbage manuel
5,2	-	HAIES	- Sarclage sur 10 cm + paillage - Désherbage manuel - Taille, les arbustes ne devant pas dépasser 80 cm maximum de hauteur (taille manuelle sur arbustes isolés)
6	-	ALLÉES, TERRAIN DE JEUX, TROTTOIRS	- Désherbage alternatif, 2 fois par an
7,1	-	FEUILLES	- Ramassage 2 fois sur pelouse et voirie à partir de septembre
7,2	-	FEUILLES	- Ramassage 4 fois à partir de septembre
8	-	DÉCHETS	- Évacuation à chaque passage (en déchetterie ou compostage)
9	-	PRÉPARATION PLANTATION ANNUELLE	- Bêchage - Apport terreau et tourbe - Apport engrais organique simple + liquide organique pour arrosage + paillis fertilisant